



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
LIMITEE

E/CN.4/1996/168
23 avril 1996

Original : ARABE ET FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-deuxième session
Point 10 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET
DES LIBERTES FONDAMENTALES, OU QU'ELLE SE PRODUISE
DANS LE MONDE, EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET
TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Note verbale datée du 22 avril 1996, adressée au Président de
la Commission des droits de l'homme par la Mission permanente
du Liban auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente du Liban auprès de l'Office des Nations Unies et des organisations internationales à Genève présente ses compliments au Président de la cinquante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme et a l'honneur de lui remettre ci-joint l'appel lancé par S. E. le Ministre des affaires sociales à tous les délégués des pays participant aux travaux de la Commission des droits de l'homme. La Mission permanente le prie de faire distribuer cet appel */ , daté du 19 avril 1996, comme document de la cinquante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme au titre du point 10 de l'ordre du jour.

*/ Reproduit tel quel, dans les langues originales seulement.

ANNEXE

APPEL DU MINISTRE LIBANAIS DES AFFAIRES SOCIALES ADRESSE
AUX REPRESENTANTS DES ETATS PARTICIPANT AUX TRAVAUX
DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU LIBAN AUPRES
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES A GENEVE,
S. E. L'AMBASSADEUR AMINE EL-KHAZEN

Alors que vous êtes réunis pour examiner la situation dans toutes les régions du monde et que vous vous efforcez de trouver les meilleurs moyens d'améliorer les conditions de vie de l'homme dans tous les domaines, de lui garantir l'exercice de tous ses droits et de lui assurer une existence dans la dignité et la liberté à l'abri de l'oppression et de la pauvreté, alors que vous oeuvrez pour faire régner la justice à tous les niveaux, le peuple libanais épris de paix est victime sur sa propre terre des violations les plus odieuses et des crimes les plus abjects. Des centaines d'enfants, de femmes, de vieillards et de personnes handicapées sont déchiquetés par les bombes israéliennes qui ne laissent que des monceaux de cadavres démembrés difficiles à identifier.

Les Libanais sont tués par milliers et le feu de la mort poursuit les survivants partout où ils essaient de se réfugier ne leur laissant même pas la possibilité de s'approvisionner en eau, en nourriture ou en médicaments.

Notre peuple est plongé dans les ténèbres, tant l'incertitude quant à son avenir et sa survie est grande. Les Libanais qui ont pu fuir les bombardements se sont réfugiés dans des endroits où il n'existe pratiquement aucune infrastructure d'accueil ou d'hébergement. Ceux qui ont pu échapper à la mort doivent à présent faire face à un froid glacial contre lequel leurs haillons ne les protègent guère.

Les coutumes et les dispositions des conventions internationales sont bafouées dans notre pays, et ceux qui combattent notre peuple le poursuivent même lorsqu'il s'abrite derrière les drapeaux de l'Organisation des Nations Unies et dans ses locaux.

En bref, notre pays est à feu et à sang, et notre peuple assiégé en proie aux affres du froid et de la faim.

Dans notre pays, un peuple est traité avec mépris et des larmes coulent pour les victimes et face aux destructions et au silence du monde.

Dans notre pays, il y a un terrible engrenage de la souffrance et une profonde affliction dans le coeur des hommes; y êtes-vous sensibles ?

Le Ministre des affaires sociales
(Signé) Istéphané AL-DOUEH